

Nombre de membres		
Afférent au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	28

Date de la convocation :
30 novembre 2023

Date d'affichage :
30 novembre 2023

Objet

23.12.06.12-062

Délégation du service public pour
l'organisation de spectacles
taurins – Mise en œuvre d'une
procédure de délégation de
service public

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi 6 décembre à 19 heures et 30 minutes,

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Mme Frédérique CHARPENEL (Maire),

Présents : MMES et M. Frédérique CHARPENEL, Alain CAUNEGRE, Isabelle LABEYRIE Serge VIAROUGE, Patrick BEDAT, Sébastien FAISSOLLE, Michel CASTETS, Aurélie BERNEDE, Jean BOUHAIN, Elisabeth DA SILVA, Michel DESTENAVE, Florence CATUS, Delphine ALLEGRE, Dominique PERRON, Marion GUILLAUD, Jihane THELU, Pascal SCHWINDOWSKY, Rose-Marie BEGUERIE, Michel LABOILLE-MORESMAU, Hélène GUIRLE, Olivier PEANNE Aurélie SOUBESTE, Florian DEYGAS, Sébastien TEULE.

Absents : MMES et M. Isabelle MAINPIN, Corinne MANCICIDOR, Sandra TOLLIS, Philippe SAINT-MARTIN, Elodie MONTERO,

Procurations : Mme Isabelle MAINPIN donne procuration à Mme Isabelle LABEYRIE, Mme Corinne MANCICIDOR donne procuration à Mme Florence CATUS, Mme Sandra TOLLIS donne procuration à M Patrick BEDAT, M. Philippe SAINT-MARTIN donne procuration à M. Florian DEYGAS.

Secrétaire de séance : Mme Marion GUILLAUD

Considérant que par délibération du 10 février 2021 le conseil municipal s'est prononcé favorablement sur la mise en gestion déléguée de l'organisation de spectacles taurins pour une durée de 3 ans par voie de délégation de service publique.

Considérant les spécificités de cette mission et le particularisme de ce secteur d'activités, et que la commune ne dispose pas en interne des compétences et moyens aussi bien humain que financier pour assurer directement l'organisation de ces spectacles.

La délégation de la gestion de ces spectacles est une solution retenue par de nombreuses communes et semble un bon compromis entre la nécessaire préservation des deniers publics (l'exploitation se faisant aux risques et périls du délégataire qui se rémunère directement sur les usagers par la vente des billets) et la programmation de spectacles de qualité qui participe à l'animation de la commune et notamment des fêtes patronales.

Considérant que l'organisation des spectacles taurins pour la commune de Soustons sous forme de Délégation de Service Publique a donné entière satisfaction.

En conséquence, il est proposé de maintenir ce mode de gestion et de mettre en œuvre une nouvelle procédure de délégation de service public.